

Objectifs LPM 2024-2030 : accroître les forces morales

Loi de programmation militaire

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 12 mai 2023

Face au retour de la guerre en Europe, la France doit conduire une politique de défense qui va au-delà des forces armées. Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prévoit ainsi d'impliquer la société civile dans la protection de notre pays. La montée de la réserve opérationnelle, l'élaboration du plan Famille II ou la rénovation du Service de santé des armées participent notamment à renforcer le lien Nation-Armée.



Un soldat de l'armée de Terre et un enfant, le 14 Juillet 2022, à Paris. - © Constance Nommick/armée de Terre/Défense

Adapter l'outil militaire à l'évolution des menaces : une nécessité à laquelle répond la LPM 2024-2030. Cet impératif passe par la modernisation des matériels, l'acquisition de nouveaux équipements, l'innovation ou encore la technologie. Indispensable mais pas suffisant, loin s'en faut. S'il est nécessaire de disposer de forces armées, il est tout autant primordial de forger et d'entretenir les forces morales. Cette capacité à surmonter l'adversité est l'affaire de la nation toute entière. Elle ne peut s'affirmer qu'en musclant le lien entre la société et les armées. Plusieurs mesures s'inscrivent en ce sens dans la prochaine LPM. Exemple avec trois d'entre elles.

Un réserviste pour deux militaires d'active

Le contexte actuel confirme la pertinence du modèle d'armée professionnelle choisi au milieu de la décennie 1990. Néanmoins, à l'aune des menaces actuelles, il convient de le durcir. La LPM 2024-2030 prévoit donc un appel renforcé à la réserve opérationnelle. Ce vivier de forces, ciment du lien Nation-armée, verra ses effectifs augmenter. Objectif : atteindre le ratio d'un réserviste opérationnel pour deux militaires à l'horizon 2035. Amenés à accomplir les mêmes missions que leurs homologues d'active, ils seront des acteurs à part entière des enjeux de défense et de sécurité. Les futurs réservistes de la Marine nationale seront notamment affectés à des « flottilles côtières » en vue d'améliorer la défense maritime du territoire.

Plan Famille II : 448 millions d'euros en plus !

Améliorer les conditions de vie des militaires et de leurs proches : c'est l'objectif affiché du plan Famille II. Il s'inscrit dans la continuité de la première série de mesures présentées fin 2017. Construction de logements neufs, soutien à la parentalité ou encore allongement du préavis de mutation à cinq mois : des avancées concrètes ont déjà eu lieu. L'ambition de cette nouvelle mouture : aller plus loin. Le plan Famille II vise à mieux compenser les absences, à accompagner les mobilités des militaires et à améliorer la vie quotidienne des familles. Pas moins de 750 millions d'euros sont budgétés en ce sens dans la LPM 2024-2030. Soit plus du double que sur la période 2018-2022 et ses 302 millions d'euros. Via ce plan, un changement de méthode est aussi à souligner. Les collectivités locales seront pleinement engagées dans l'accueil et l'accompagnement des

familles. L'idée : apporter les réponses les plus adaptées aux besoins du terrain. Et en filigrane, mieux connecter les armées aux territoires.

Du soutien dépend le succès des armées

Alimentation, habillement, ameublement, hébergement, trésorerie, transport, matériels, santé... : les fonctions du soutien sont multiples. Et indispensables. De la qualité de ces services dépend le bien-être du militaire. S'il exerce son métier dans de bonnes conditions, il sera tout tourné vers l'accomplissement de sa mission. Cette précieuse chaîne d'appui poursuit donc naturellement sa consolidation au-delà de l'actuelle LPM.

L'accent est mis en particulier sur les moyens de deux structures : le Service du commissariat des armées et le Service de santé des armées. Tous deux renforcés et modernisés, ils garantiront un accompagnement au plus près des militaires et de leur famille. D'ici à 2030, le Service de santé des armées entend notamment repenser et rénover son modèle hospitalier. La finalité : gagner en réactivité dans l'hypothèse d'un engagement majeur. Concrètement, il s'agira d'étoffer les capacités de santé projetables mais aussi de moderniser le ravitaillement médical.